
FOURNITURE D'ACCES INTERNET ET TELEPHONIE FIXE

N°2023-26

OBJET DE LA CONVENTION : Fourniture d'un accès internet fibre et de téléphonie fixe

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'OUVRAGE

L'accès fibre est à réaliser au 10 avenue de Versailles sur la Commune de Cornebarrieu, 3 1700

DUREE DE LA CONVENTION : Dès signature de la convention et pour la durée de Trois (3) ans sans renouvellement.

ADRESSE DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :

Voie postale : sous pli cacheté ou par porteur avec la mention «Fourniture d'un accès internet fibre et de téléphonie fixe – Ne pas ouvrir ».

Monsieur le Maire de Cornebarrieu

Service Commande Publique

9 avenue de Versailles – BP12

31700 CORNEBARRIEU

Tel : 05.62.13.43.03

Voie électronique :

e.perez@cornabarrieu.fr

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

10 décembre 2023 à 12h

CONDITIONS DE REMISE DU DOSSIER DE CONSULTATION :

A télécharger sur le site internet de la Commune, www.cornebarrieu.fr

Sur demande à la Responsable de la Commande Publique par mail : e.perez@cornebarrieu.fr

RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE :

Responsable du Service Informatique

s.fraisse@cornebarrieu.fr / 05 62 13 43 91

DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : 01/12/2023

<p style="text-align: center;">REGLEMENT DE CONSULTATION FOURNITURE D'ACCES INTERNET ET TELEPHONIE FIXE</p>

OBJET

La Commune de Cornebarrieu souhaite modifier ses accès internet et renouveler sa téléphonie fixe

L'accès fibre se fera sur un seul bâtiment au 10 avenue de Versailles, un backup peut être proposé

La téléphonie fixe sera répartie sur 15 bâtiments.

Une convention d'occupation du domaine public communal sera signée à l'issue de la consultation.

L'exploitant organisera et développera son activité en s'inscrivant dans ces objectifs.

PROCEDURE

Il s'agit d'une procédure simplifiée d'occupation du domaine public communal en application de l'article L 2122 – I -I du CG3P.

DUREE DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION : Dès signature de la convention et pour la durée de Trois (3) ans sans renouvellement.

REMISE DES OFFRES : le dossier sera composé des pièces suivantes :

- une lettre de candidature simple précisant la société ;
- Une offre de prix détaillée

Le dossier devra parvenir à la Commune de Cornebarrieu :

Voie postale : sous pli cacheté avec la mention «Fourniture d'un accès internet fibre et de téléphonie fixe – *Ne pas ouvrir* »

Monsieur le Maire de Cornebarrieu

Service Commande Publique

9 avenue de Versailles – BP12

31700 CORNEBARRIEU

Tel : 05.62.13.43.03

Voie électronique :

e.perez@cornabrrieu.fr

Date limite de réception des offres : 10 décembre 2023 à 12h

Pour tout renseignement complémentaire:

Responsable du Service Informatique

s.fraisse@cornebarrieu.fr / 05 62 13 43 91

Le dossier est téléchargeable sur le site internet de la Commune, www.cornebarrieu.fr

CRITERES D'ATTRIBUTION

L'analyse des offres sera basée sur les critères et leur pondération suivants :

Qualité su service 40 % :

- Fibre FTTO : 20%
- Téléphonie fixe en location modèle : 20%

Valeur technique de l'offre 60% :

- Prix des différents éléments

CAHIER DES CHARGES

Fourniture d'un accès fibre FTTO et des lignes téléphoniques fixes

OBJET

La Commune de Cornebarrieu souhaite modifier ses accès internet et renouveler sa téléphonie fixe

L'accès fibre se fera sur un seul bâtiment au 10 avenue de Versailles, un backup peut être proposé

La téléphonie fixe sera répartie sur 15 bâtiments.

I - DESIGNATION DES MOYENS MIS A DISPOSTION PAR LA COLLECTIVITE

Locaux

Locaux

Un local serveur est installé, la fibre arrivera dans ce local

II - Service fourni par le prestataire

Un routeur pour l'accès géré par le sous-traitant

Un accès Fibre en MPLS avec GTR 4h

Un firewall type forti, géré et localisé chez le fournisseur

Les accès vpn pour le personnel nomade, environs 50 accès, les comptes seront gérés par la mairie

La mise à disposition des téléphones fixes sans fils et filaire en location (environs 50% de chaque)

73 lignes sont à reprendre au fournisseur actuel

III – CONTROLE DE LA COLLECTIVITE

S'agissant d'une occupation du domaine privé communal, l'exploitant sera soumis au contrôle de la Collectivité quant à la réalisation de son activité. Toute utilisation différente, même provisoire, de l'objet de la convention, sauf accord des parties, entraînera la résiliation automatique de la convention d'occupation du domaine privé communal.

IV – RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect des engagements inscrits dans la présente convention, et le cahier des charges, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par la commune à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Le prestataire ne pourra se prévaloir d'aucune indemnité d'aucune sorte ni d'une quelconque perte de bénéfice.

VI – DUREE - RECONDUCTION

La présente convention prendra effet dès la date de signature et pour la durée de 3 ans

VII : LITIGES

En cas de litige, et suite à une tentative de résolution amiable infructueuse, le tribunal compétent est le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, 31068 Toulouse
<https://citoyens.telerecours.fr/>